

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Revitalisant et neutralisant de plancher AGF Chemi-Neutralizer

## Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : Revitalisant et neutralisant AGF Chemi-Neutralizer

**Autres modes d'identification** : AG-1060  
FP10

**Type de produit** : Solide.

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Rinçage neutralisant et éliminateur de résidus des produits de déglacage

**Champ d'application** : Applications industrielles, applications professionnelles.

**Informations sur la dilution du produit** : 1.0 poids oz. (28,34 g) par 5 gallons (19 L) d'eau

**Fournisseur/fabricant** : **Atlas Graham Furgale**  
PO Box 1978  
1725 Sargent Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3H 0C5  
N° de téléphone : 1.800.665.8670  
info@agfurgale.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEM-TEL : 800-255-3924  
(24 heures/24)

## Section 2. Identification des dangers

|  | <b>Produit tel que VENDU</b>   | <b>Produit À DILUTION D'UTILISATION</b>                  |
|--|--|--|
| <b>Statut OSHA/HCS</b>                               | : Ce produit est dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA. | Non classifié.   |
| <b>Classification de la substance ou préparation</b> | : IRRITATION CUTANÉE - catégorie 2<br>IRRITATION DES YEUX - catégorie 2A   | Non classifié.   |
| <b><u>Éléments d'étiquetage SGH</u></b>              |  |  |
| <b>Pictogrammes de danger</b>                        | :   | Aucun  |
| <b>Terme d'avertissement</b>                         | : Attention  | Aucun  |
| <b>Mentions de danger</b>                            | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Provoque une irritation cutanée.   | Ce mélange ne répond pas aux critères de classification. |
| <b><u>Mises en garde</u></b>                         |  |  |
| <b>Général</b>                                       | : Tenir hors de la portée des enfants.   | Tenir hors de la portée des enfants.                     |
| <b>Prévention</b>                                    | : Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux Bien laver les mains après la manipulation.                                  | Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.   |

## Section 2. Identification des dangers

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Réponse</b>                               | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation : Obtenir des soins médicaux.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux. | <b>Produit À DILUTION D'UTILISATION</b><br>Aucune mesure particulière n'est requise. Traiter selon les symptômes.<br><br>Aucun effet connu en cas de contact avec la peau. Rincer à l'eau pendant quelques minutes.<br><br>Aucun effet connu après contact avec les yeux. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Si l'irritation persiste, demander l'aide du personnel médical. |
| <b>Stockage</b>                              | : Aucune précaution de stockage n'est requise.  | Aucune précaution de stockage n'est requise.   |
| <b>Élimination</b>                           | : Pas de consignes d'élimination requises.  | Jeter la solution dans le système d'égout municipal.<br>Sans objet.  |
| <b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b> | : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Bien laver après la manipulation.  | Sans objet.  |
| <b>Dangers non classés autrement</b>         | : Aucun connu.  | Sans objet.  |

## Section 3. Composition/renseignements sur les ingrédients

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| <b>Substance/mélange</b>             | : Préparation  |
| <b>Autres modes d'identification</b> | : AG-1060 FP10 |

### Numéro CAS/autres identifiants

**Numéro CAS** : Sans objet.

**Code de produit** : Non disponible.

| Nom d'ingrédient    | Autres noms         | %        | Numéro CAS |
|---------------------|---------------------|----------|------------|
| acide citrique      | acide citrique      | 60 – 100 | 77-92-9    |
| carbonate de sodium | carbonate de sodium | 10 – 30  | 497-19-8   |

Toute concentration indiquée sous forme de fourchette est destinée à protéger la confidentialité ou résulte d'une variation entre les lots. **Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux en matière de santé et doivent donc être signalés dans cette section.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des mesures de premiers soins nécessaires

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. | <b>Produit À DILUTION D'UTILISATION</b><br>Aucun effet connu après contact avec les yeux. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Si l'irritation persiste, demander l'aide du personnel médical. |
|------------------------------|---|--|



## Section 4. Premiers soins

### Signes/symptômes de surexposition

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | <b>Produit tel que VENDU</b><br>Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>douleur ou irritation larmoiement rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | : | Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>irritation des voies respiratoires toux                                   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>irritation rougeur  |
| <b>Ingestion</b>             | : | Aucune donnée spécifique.  |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Aucun effet connu.

Aucun effet connu.

Aucun effet connu.

Aucun effet connu.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, au besoin

|                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| <b>Note au médecin</b>            | : | <b>Produit tel que VENDU</b><br>Traiter selon les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.   |
| <b>Traitements spécifiques</b>    | : | Aucun traitement spécifique.  |
| <b>Protection des secouristes</b> | : | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Traiter selon les symptômes.

Aucun traitement spécifique.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

|                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | : | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| <b>Moyens d'extinction inadéquats</b> | : | Ne pas utiliser de jet d'eau.                                    |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Risques spécifiques posés par le produit chimique</b> | : | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.  |
| <b>Produits de décomposition thermique dangereux</b>     | : | Les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes :<br>dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde(s) métallique(s) |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Mesures de protection spéciales pour les pompiers</b>  | : | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.<br>Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| <b>Équipement de protection spécial pour les pompiers</b> | : | Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque couvrant tout le visage fonctionnant en mode de pression positive.                                 |
| <b>Commentaire</b>  | : | Classe d'explosion des poussières : St1  |

## Section 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Produit tel que VENDU**
- Pour les non-secouristes :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Prévoyez une ventilation suffisante. Porter un appareil respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. Enfiler l'équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les intervenants en cas d'urgence :** Si des vêtements spécialisés sont nécessaires en cas de déversement, prenez note de toutes les informations figurant à la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Consulter également les informations fournies dans la section « Pour les non-secouristes ».
- Précautions environnementales :** Éviter la dispersion des matériaux déversés, le contact avec les eaux de ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air), informer les autorités compétentes.

#### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Utiliser l'équipement de protection individuel tel que requis.

Éviter le contact avec de grandes quantités de produit déversé et le ruissellement vers les sols et les cours d'eau de surface.

Pour le nettoyage final, rincer à l'eau.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Produit tel que VENDU**
- Petits déversements :** Éloigner les conteneurs du point de déversement. Éviter la génération de poussières. L'utilisation d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA permet de réduire la dispersion de la poussière. Mettre le produit déversé dans un conteneur à déchets désigné avec une étiquette. Procéder à l'élimination en faisant appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Gros déversements :** Éloigner les conteneurs du point de déversement. Approcher le déversement contre le vent. Empêcher toute infiltration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la génération de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer la poussière avec un équipement équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur de déchets fermé et étiqueté. Procéder à l'élimination en faisant appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Note : consulter la Section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

#### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Petits déversements : Essuyer avec un matériau absorbant.

Gros déversements : Rincer la zone avec de l'eau. Empêcher la pénétration dans les cours d'eau.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

**Produit tel que VENDU**  
 : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient autorisé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides renferment des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

: Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériel est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Avant d'entrer dans les zones de restauration, retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés. Voir également la Section 8 pour de plus amples informations sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10) et des aliments et boissons. Conserver sous clé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé et scellé en attendant son utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des récipients non étiquetés. Utiliser un système de confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Protéger contre le gel.

#### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Bien laver les mains après la manipulation.

Bien laver les mains après la manipulation.

Tenir hors de la portée des enfants.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

**Produit tel que VENDU**  
 : Ne contient pas de substances ayant des limites d'exposition en milieu de travail.

#### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le(s) ingrédient(s).

#### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Aucune ventilation requise.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Mesures de contrôle de l'exposition à l'environnement

#### Produit tel que VENDU

: Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail doivent être testées pour vérifier qu'elles sont conformes aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Aucune mesure de contrôle de l'exposition environnementale n'est requise.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

#### Produit tel que VENDU

: Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.  
Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurer que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

#### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Il faut toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé le matériel et avant de manger, de boire ou de fumer. Lavez régulièrement les vêtements et les équipements de protection pour les débarrasser des contaminants.

#### Protection des yeux/du visage

: Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, il convient de se protéger en portant les équipements de protection suivants, à moins que l'évaluation du danger exige un degré de protection plus élevé : lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

### Protection cutanée

#### Protection des mains

: Le port de gants à manchettes imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, est obligatoire à tous moments lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Selon les paramètres spécifiés par le fabricant de gants, il faut vérifier en cours d'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le délai nécessaire à la pénétration d'un matériau dans un gant peut varier d'un fabricant de gants à l'autre. Pour les mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Gants en néoprène Gants en caoutchouc.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

#### Protection du corps

: Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

#### Autre protection cutanée

: Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

|                                | Produit tel que VENDU   | Produit À DILUTION D'UTILISATION  |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Protection respiratoire</b> | : Utiliser un appareil respiratoire bien ajusté, à épuration d'air ou à alimentation en air, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur est fonction des niveaux d'exposition connus ou prévus, des dangers du produit et des limites de sécurité du respirateur choisi. | Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales. |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|  | Produit tel que VENDU  | Produit À DILUTION D'UTILISATION |
|--|--|----------------------------------|
| <b>Apparence</b>   |  |                                  |
| <b>État physique</b>   | : Solide. [Solides granuleux/Cristaux].                                      | Solution aqueuse.                |
| <b>Couleur</b>   | : Blanc.   | Incolore                         |
| <b>Odeur</b>   | : Sans odeur.  | Sans odeur.                      |
| <b>Seuil olfactif</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>pH</b>  | : Sans objet.  | 4,0 à 5,0                        |
| <b>Point de fusion</b>   | : 153°C (307,4°F)  | Sans objet                       |
| <b>Point d'ébullition</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Point d'ignition</b>  | : >93,333°C (>200°F)   | >93,333°C (>200°F)               |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | : Sans objet.  | Sans objet.                      |
| <b>Les limites inférieure et supérieure d'explosivité (d'inflammabilité)</b> | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Pression de vapeur</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Densité de vapeur</b>   | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Densité relative</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Solubilité</b>  | : Facilement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. | Complet                          |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>   | : Non disponible.  | Complet                          |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>                                | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Température d'auto-infl.</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Température de décomposition</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>TDAA</b>  | : Non disponible.  | Non disponible.                  |
| <b>Viscosité</b>   | : Non disponible.  | Non disponible.                  |

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée de test spécifique concernant la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Ce produit est stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne surviendra.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.

**Conditions à éviter** : Protéger contre le gel. Tenir à l'écart de la chaleur extrême.

**Substances incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, acides et alcalis.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, le produit ne devrait pas présenter de risque de décomposition.

## Section 11. Information toxicologique

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/ingrédient | Résultat | Espèce | Dose       | Exposition |
|---------------------------|----------|--------|------------|------------|
| acide citrique            | DL50     | Rat    | 3 g/kg     | -          |
| carbonate de sodium       | (orale)  | Rat    | 4090 mg/kg | -          |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit/ingrédient | Résultat               | Espèce | Résultat | Exposition                 | Commentaire |
|---------------------------|------------------------|--------|----------|----------------------------|-------------|
| acide citrique            | Yeux - Irritant sévère | Lapin  | -        | 24 heures 750 microgrammes | -           |
|                           | Peau - Irritant léger  | Lapin  | -        | 24 heures 500 milligrammes | -           |
| carbonate de sodium       | Peau - Irritant modéré | Lapin  | -        | 0,5 millilitres            | -           |
|                           | Yeux - Irritant modéré | Lapin  | -        | 24 heures 100 milligrammes | -           |
|                           | Yeux - Irritant sévère | Lapin  | -        | 50 milligrammes            | -           |
|                           | Peau - Irritant léger  | Lapin  | -        | 24 heures 500 milligrammes | -           |

#### Sensibilisation

n Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Téragénicité Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non disponible.

#### Risque d'aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Produit tel que VENDU**  
**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Peut provoquer une irritation respiratoire.

**Contact avec la peau** : Cause une irritation de la peau.

**Ingestion** : Irrite la bouche, la gorge et l'estomac.

#### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Un contact direct avec les yeux est susceptible de provoquer une irritation temporaire.  
 Aucun effet indésirable lié à l'inhalation n'est prévu.  
 Aucun effet indésirable lié au contact avec la peau n'est prévu.

## Section 11. Information toxicologique

### Symptômes associés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques.

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>douleur ou<br>irritation<br>larmolement<br>rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | : Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>irritation des voies respiratoires toux  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Les symptômes néfastes peuvent comprendre ce qui suit :<br>irritation rougeur   |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucune donnée spécifique.   |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Irritation temporaire.

Aucun.

Aucun.

Aucun.

### Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long terme

#### Exposition à court terme

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Effets immédiats potentiels</b> | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: Non disponible. |
| <b>Effets différés potentiels</b>  | : Non disponible.                                 |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Aucun.

Aucun.

#### Exposition à long terme

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Effets immédiats potentiels</b> | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: Non disponible. |
| <b>Effets différés potentiels</b>  | : Non disponible.                                 |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Aucun.

Aucun.

**Effets chroniques potentiels sur la santé** : Non disponible.

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Général</b>                     | <b>Produit tel que VENDU</b><br>: Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Cancérogénicité</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                 |
| <b>Mutagénicité</b>                | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                 |
| <b>Tératogénicité</b>              | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                 |
| <b>Effets sur le développement</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                 |
| <b>Effets sur la fertilité</b>     | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                 |

### **Produit À DILUTION D'UTILISATION**

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de toxicité aiguë

| Voie  | Valeur ETA   |
|-------|--------------|
| Orale | 3124,9 mg/kg |

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Nom du produit/ingrédient | Résultat                          | Espèce                              | Exposition |
|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------|
| acide citrique            | CL50 aiguë 160000 µg/l Eau de mer | Crustacés - Carcinus maenas-Adultes | 48 heures  |
| carbonate de sodium       | CE50 aiguë 242000 µg/l Eau douce  | Algues - Navicula seminulum         | 96 heures  |
|                           | CE50 aiguë 176000 µg/l Eau douce  | Crustacés - Amphipodes              | 48 heures  |
|                           | CE50 aiguë 265000 µg/l Eau douce  | Daphnie - Daphnia magna             | 48 heures  |
|                           | CE50 aiguë 300000 µg/l Eau douce  | Poisson - Lepomis macrochirus       | 96 heures  |

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

|                | LogP <sub>ow</sub> | FB | Potentiel |
|----------------|--------------------|----|-----------|
| acide citrique | -1,8               | -  | faible    |

### Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (KOC) : Non disponible.

**Autres effets indésirables** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

|                               | Produit tel que VENDU   | Produit À DILUTION D'UTILISATION   |
|-------------------------------|---|--|
| <b>Méthodes d'élimination</b> | <p>: La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit toujours être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation en matière d'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales.</p> <p>Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par l'intermédiaire d'une entreprise de traitement des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans avoir été traités, à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que si le recyclage n'est pas possible. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés en toute sécurité. Il convient d'être prudent lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produits. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le contact avec les eaux de ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.</p> | <p>Le produit dilué peut être jeté dans les égouts sanitaires. Jeter le récipient vide dans la poubelle.</p> |

## Section 14. Informations concernant le transport

Produit tel que VENDU

|  | Classification DOT                    | IMDG            | IATA            |
|--|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro ONU :</b>                            | Pas réglementé.                       | Pas réglementé. | Pas réglementé. |
| <b>Désignation officielle de transport ONU</b> | Produits de nettoyage, NOI, poudre.   | -               | -               |
| <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>   | -                                     | -               | -               |
| <b>Groupe d'emballage</b>                      | -                                     | -               | -               |
| <b>Dangers environnementaux</b>                | Non.<br>Aucun produit n'a été trouvé. | Non.            | Non.            |
| <b>Informations complémentaires</b>            | -<br>Sans objet.                      | -               | -               |

### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Non destiné au transport

#### Précautions particulières

**à prendre par l'utilisateur :** **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisée. Assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Information réglementaire

**Règlements fédéraux des États-Unis :** Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

#### Produit tel que VENDU

**Loi sur la qualité de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (PADs)** : Non inscrit.

**Substances de classe I de la section 602 de la Loi sur la qualité de l'air** : Non inscrit.

**Substances de classe II de la section 602 de la Loi sur la qualité de l'air** : Non inscrit.

**Produits chimiques de la liste I de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit.

**Produits chimiques de la liste II de la DEA (produits chimiques essentiels)** : Non inscrit.

#### Produit À DILUTION D'UTILISATION

Non inscrit.

Non inscrit.

Non inscrit.

Non inscrit.

Non inscrit.

#### LEP 302/ 304

Composition/reenseignements sur les ingrédients

LEP 304 RQ LEP 311/312

Composition/reenseignements sur les ingrédients

| Nom                 | %        | Risque d'incendie | Relâchement soudain de la pression | Réactif | Danger immédiat (aigu) pour la santé | Risque sanitaire différé (chronique) |
|---------------------|----------|-------------------|------------------------------------|---------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| acide citrique      | 60 – 100 | Oui.              | Non.                               | Non.    | Oui.                                 | Non.                                 |
| carbonate de sodium | 10 – 30  | Non.              | Non.                               | Oui.    | Oui.                                 | Non.                                 |

## Section 15. Information réglementaire

|   | Produit tel que VENDU                    | Produit À DILUTION D'UTILISATION |
|---|--|----------------------------------|
| <a href="#">LEP 313</a>                   | Sans objet.                              | Pas réglementé.                  |
| <a href="#">Réglementation des États</a>  |  |                                  |
|   | Produit tel que VENDU                    | Produit À DILUTION D'UTILISATION |
| <a href="#">Massachusetts</a>             | : Aucun des composants n'est répertorié. | Pas réglementé.                  |
| <a href="#">New York</a>                  | : Aucun des composants n'est répertorié. | Pas réglementé.                  |
| <a href="#">New Jersey</a>                | : Aucun des composants n'est répertorié. | Pas réglementé.                  |
| <a href="#">Pennsylvanie</a>              | : Aucun des composants n'est répertorié. | Pas réglementé.                  |
| <a href="#">Prop. 65 de la Californie</a> |  |                                  |
| Aucun des composants n'est répertorié.    |  |                                  |

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'émission/Date de révision** : 02/23/2023

**Date de l'émission précédente** : 11/03/2017

**Version** : 1

**Préparé par** : JBE

### Signification des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 SGH = système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA = Association internationale du transport aérien  
 IBC = Intermediate Bulk Container [grand récipient en vrac]  
 IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogPow = logarithme de coefficient de partage eau/octanol  
 MARPOL 73/78 = Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (« Marpol » = pollution marine)  
 ONU = Organisation des Nations Unies

### Références

: HCS (U.S.A.) - Hazard Communication Standard (norme de communication sur les matières dangereuses) Réglementations internationales en matière de transport

Signale les informations qui ont été modifiées par rapport à la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document.

La détermination finale quant à la pertinence de tout matériel demeure la responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains dangers et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.